



## Lettre d'information métiers

N° 31 / Octobre 2024

Publié le 08/10/2024

### Table des matières

<b>Certificat d'Économie d'Énergie - Quelles sont les dernières évolutions ?</b>	<b>2</b>
<b>Nouvelle qualification Qualibat - Économie circulaire et Déconstruction sélective</b>	<b>3</b>
<b>Nouvelle qualification Qualibat - Photovoltaïque &gt; 500 kWc</b>	<b>3</b>
<b>Nouveau module "Reno Réglo"</b>	<b>4</b>

## Certificat d'Économie d'Énergie - Quelles sont les dernières évolutions ?

Depuis le 30/08/24, deux nouveaux arrêtés ont modifié le dispositif des CEE. Certaines fiches d'opérations sont supprimées, d'autres sont modifiées et de nouvelles fiches sont créées.

L'[Arrêté du 22 août 2024](#) concerne 8 fiches et implique les changements suivants :

- La suppression, au 01/09/24, de la **BAT-TH-160** "*Vannes de régulation étanches à servomoteurs économes*",
- La création de la **BAT-EQ-135** "*Dispositif performant d'alimentation sans interruption*", applicable depuis le 31/08/24,
- La création de la **BAT-TH-161** "*Maintien en température des groupes électrogènes de secours par pompe à chaleur de type air/eau*", elle aussi applicable depuis le 31/08/24,
- La révision de la **BAR-TH-171** "*PAC air/eau*", applicable à partir du 01/01/25,
- La révision de la **BAR-TH-172** "*PAC eau/eau ou sol/eau*", elle aussi à compter du 01/01/25,
- L'actualisation de la **BAR-TH-101** "*Chauffe-eau solaire individuel*", dès le 01/01/25,
- L'actualisation de la **BAT-TH-116** "*Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires*" au 01/01/25,
- La révision de la **BAT-TH-158** "*PAC réversible de type air/air*", elle aussi applicable dès le 01/01/25.

Un deuxième arrêté, du [6 septembre 2024](#) apporte son lot de modifications aux CEE mobilisables pour la rénovation globale des logements collectifs, ainsi :

- La **BAR-TH-145** est supprimé au 01/11/24, elle reste cependant applicable jusqu'à la fin de l'année si une AG pour ces travaux est prévue ou si une Déclaration de Travaux ou un Permis de Construire ont été déposés avant le 01/01/25,
- La **BAR-TH-177** "*Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif (France métropolitaine)*" est créée, elle est applicable dès le 01/11/24.

Vous pouvez retrouver les fiches en vigueur ici :

- [Fiches Agriculture](#) dites "AGRI",
- [Fiches Bâtiments Résidentiel](#) dites "BAR",
- [Fiches Bâtiments Tertiaires](#) dites "BAT",
- [Fiches Industrie](#) dites "IND",
- [Fiches Réseaux](#) dites "RES",
- [Fiches Transport](#) dites "TRA"

## Nouvelle qualification Qualibat - Économie circulaire et Déconstruction sélective

Depuis le 01/09/24, une nouvelle qualification « déconstruction sélective de bâtiments » de Qualibat couvre « le réemploi des produits, des équipements, des matériaux et le recyclage des déchets ».

QUALIBAT qualifie désormais les entreprises capables de déconstruire tout en respectant un processus permettant d'identifier et de trier sur place les matériaux pouvant être réemployés sur d'autres projets de construction ou réhabilitation.

Les entreprises qui limitent le gaspillage et la consommation de ressources (matières premières, eau, énergie) et veillent aussi au recyclage des déchets du bâtiment, peuvent aujourd'hui bénéficier de la **qualification Déconstruction Sélective - 1162**.

Une reconnaissance qui arrive à point nommé, car ces critères sont de plus en plus recherchés par les maîtres d'ouvrage.

## Nouvelle qualification Qualibat - Photovoltaïque > 500 kWc

Qualibat propose une nouvelle qualification à destination des installateurs de centrales solaires supérieures à 500 kWc.

Entre la solarisation des toitures des bâtiments industriels ou tertiaires, le développement des ombrières de parking, l'agrivoltaïsme et les petits parcs au sol, la filière photovoltaïque accélère.

Pour accompagner ce développement et s'adapter au marché, Qualibat propose une nouvelle qualification ciblant les installations supérieures à 500 kWc, la 5914.

Pour vos demandes de qualifications, contactez votre agence QUALIBAT territoriale : <https://www.qualibat.com/notre-reseau/>

## CONTACT

Pierre ROLAND

## Nouveau module “Reno Réglo”

# RENO REGLO

LES CLÉS DES DEVIS, FACTURES ET DE LA RELATION CLIENT

RENO REGLO donne aux artisans et entreprises RGE ou futurs RGE les clés des relations client, devis et factures.

RENO REGLO répond à trois objectifs principaux :

- Permettre à ces artisans et entreprises de gérer les relations avec leurs clients ;
- Comprendre et appliquer les clés de réussite de cette relation client, avant, pendant et après travaux de rénovation énergétique ;
- Mettre en œuvre des pratiques de relation client, devis et factures conformes au Code de la consommation, ainsi qu'aux exigences relatives à l'obtention des aides financières à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', CEE...).

RENO REGLO est composé de deux formats distincts, pouvant être suivis indépendamment et dans l'ordre souhaité :

- Un parcours en ligne et en autonomie, gratuit, directement accessible depuis le site de FEEBAT, une première !
- Trois formations avec formateur, en présentiel et/ou distanciel, déployées progressivement d'ici fin 2024. Ces formations, de 3h30 chacune, bénéficieront des modalités de prise en charge FEEBAT classiques.

Ces deux formats reposent sur une pédagogie interactive et diversifiée, pour une démarche active d'apprentissage, adaptée aux niveaux de connaissances de chaque professionnel, et des compétences immédiatement opérationnelles.

Afin de s'assurer de l'adéquation des contenus proposés par RENO REGLO aux exigences réglementaires et à la compréhension des professionnels, l'ensemble du parcours a été conçu par l'ATEE, avec un groupement de prestataires compétents sur ces sujets, en lien étroit avec :

- La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes - DGCCRF
- La Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages - DHUP
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment - CAPEB
- La Fédération Française du Bâtiment – FFB
- L'ADEME
- Et, pour leurs champs respectifs, MaPrimeRénov' et CEE, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat – DGEC et l'Agence Nationale de l'Habitat - Anah.

Pour se créer un compte et accéder de manière volontaire au parcours, gratuit et en autonomie : <https://renoreglo.feebat.org/>

Chacun est libre de suivre le parcours à son rythme et selon ses centres d'intérêt.

Durée totale : environ 3,5h

Pour découvrir rapidement ce que vous y trouverez, c'est ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=6eFPGXfrBf8>

[FEEBAT : Parcours en autonomie RENO REGLO : les clés des devis, factures et de la relation client](#)